

RENFORCER LES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DES MUSIQUES ACTUELLES EN OCCITANIE

4 AXES → 23 PRÉCONISATIONS

En faisant des droits culturels
une réalité sur l'ensemble
de l'Occitanie

1

2

En accélérant les transitions
sociétales des entreprises
culturelles et créatives
du territoire

3

En consolidant une politique
économique en direction de la filière
musiques actuelles

4

En intensifiant les logiques de
coopérations et d'expérimentations

AVANT-PROPOS

Plus de 1700 structures opèrent dans le champ des musiques actuelles en région Occitanie.*

Parmi elles, nous comptons des disquaires, festivals, écoles de musiques, labels, radios, les métiers de la relation presse, salles de spectacles, etc. Le secteur, dynamique et proactif, impacte la structuration des territoires au bénéfice des musicien-ne-s, des opérateur-riche-s culturel-le-s et des populations. Avant la Covid-19, l'Occitanie comptait plus de 9500 salarié-e-s intermittent-e-s du spectacle, plus de 3000 représentations payantes de spectacles et générait plus de 60M€ de recettes de billetterie, dont 39% réalisées en contexte festivalier. Elle était la seconde région la plus festivalière, derrière l'Île-de-France (cf. encadrés).

Les musiques actuelles, parce qu'elles permettent l'exercice des Droits Culturels des personnes, parce qu'elles œuvrent en profondeur pour les transformations sociétales justes des organisations, l'égalité femmes-hommes, les enjeux écologiques, l'équité territoriale, parce qu'elles sont un moteur économique fort de la région, parce qu'elles sont le creuset de coopérations expérimentales et innovantes, sont de fait des destinataires naturels des politiques publiques régionales de la Culture.

En ce sens, et dans un contexte sanitaire toujours aussi incertain pour notre secteur, nous Octopus, adressons nos préconisations en direction des listes et candidat-e-s à l'élection régionale, convaincus de la force des co-constructions en cours et à venir.

*Source : ma-source.info

LA MUSIQUE, PRATIQUE CULTURELLE AU CŒUR DE NOTRE QUOTIDIEN

4 personnes sur 5 écoutent de la musique

Plus d'un-e français-e sur deux (57%) écoute de la musique au moins une fois par jour.

C'est la première pratique culturelle des français-e-s (en-dehors des médias radio et TV), en constante augmentation depuis 50 ans.

Source : Enquête sur les pratiques culturelles, 1973-2018, DEPS, Ministère de la Culture, 2020

EN 2019 EN OCCITANIE

**9 529 SALARIÉ-E-S
INTERMITTENT-E-S DU SPECTACLE**
(+ 4,3% par rapport à 2018)

Au national, 68,6% sont des artistes de la musique et du chant, 17,8% sont des technicien-ne-s.

Source : Rapport d'Activité 2019, GUSO, 2020

LE SPECTACLE VIVANT MUSIQUES ACTUELLES EN OCCITANIE

- **3 299 REPRÉSENTATIONS PAYANTES** de variétés et musiques actuelles.
- **2,1M D'ENTRÉES** pour les représentations payantes.
- **63,4M€ DE RECETTES** de billetterie.
- **39%** de la fréquentation et de la billetterie sont générés dans un CONTEXTE FESTIVALIER.

LES FESTIVALS, MOTEURS DE LA CROISSANCE DE LA RÉGION EN 2017

Les festivals de la région totalisent 13% de l'ensemble des recettes de billetterie générées par les festivals en France, ce qui en fait la DEUXIÈME RÉGION LA PLUS FESTIVALIÈRE sur cet indicateur, juste derrière l'Île-de-France.

Source : La diffusion des spectacles de variétés et de musiques actuelles en 2017 - Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, CNV, 2018

COMMENT RENFORCER LES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DES MUSIQUES ACTUELLES EN OCCITANIE ?

1

EN FAISANT DES DROITS CULTURELS UNE RÉALITÉ SUR L'ENSEMBLE DE L'OCCITANIE

#01

Favoriser une mobilité régionale inclusive de toutes et tous pour accéder aux lieux culturels sans distinction de zones, qu'elles soient périphériques, urbaines ou rurales.

#02

Soutenir les projets culturels de territoire permettant la coopération entre les habitant-e-s, les structures de musiques actuelles et les divers acteur-ric-e-s du bassin de vie.

#03

Soutenir des actions à destination des lycéen-ne-s et des apprenti-e-s en favorisant l'émergence de projets collectifs autour des musiques actuelles (diffusion, médiation culturelle, rencontre, etc.) en lien avec les salles, les festivals et les structures du territoire.

#04

Encourager le développement des projets respectueux des droits culturels des personnes : pratiques artistiques et culturelles, diversité culturelle, équité territoriale, etc.

2

EN ACCÉLÉRANT LES TRANSITIONS SOCIÉTALES DES ENTREPRISES CULTURELLES ET CRÉATIVES DU TERRITOIRE

#05

Soutenir l'éco-responsabilité des opérateur-ric-e-s de diffusion musicale en accompagnant l'émergence de **solutions locales responsables et durables**.

#06

Mettre en avant les actions allant dans le sens d'une **meilleure égalité des chances** notamment au travers d'actions en faveur de l'**égalité femmes-hommes**.

#07

Décloisonner l'enseignement musical, les lieux de pratique et de diffusion en valorisant les passerelles entre accompagnement et enseignement.

EN CONSOLIDANT UNE POLITIQUE ÉCONOMIQUE EN DIRECTION DE LA FILIÈRE MUSIQUES ACTUELLES

#08

Accompagner l'entrepreneuriat culturel dans ses différentes phases de développement (conseil, création, consolidation, recherche et innovation, etc.) :

- **Créer un chèque conseil culture** : orientation, pré-diagnostic et accompagnement à la création (en complément des dispositifs généralistes existants).
- **Aider à l'emploi** de responsables administratifs et de personnels support en CDI (gestion financière et développement) et renforcer le GIP Cafés Cultures pour l'emploi artistique et technique.
- **Soutenir les initiatives de développement de modèles basés sur la réappropriation et la valorisation des datas de la musique** (billetterie, plateformes, etc.).

#09

Renforcer les logiques de coopération et de mutualisation sectorielles (Groupement d'Employeurs, Coopératives d'Activités et d'Emplois, pépinières, incubateurs, etc.).

#10

La formation professionnelle au service des territoires :

- **Sécuriser les parcours individuels.**
- Mieux accompagner les **formations intra-entreprise** pour s'adapter aux mutations sectorielles.
- Soutenir les **démarches d'échange de compétences entre personnes** (transfert de savoir-faire, mentorat, etc.).
- Améliorer l'**information et la ressource sur les parcours professionnalisants** des secteurs culturels et créatifs.
- Valoriser l'**offre de formation des acteur·rice·s culturel·le·s** de la région.

#11

Valoriser le secteur culturel sur la plateforme Épargne Occitanie (économie citoyenne).

#12

Favoriser l'accès aux fonds européens (notamment le programme LEADER) **par des avances de trésorerie** gérées par les Groupes d'Acteurs Locaux (GAL).

#13

Aider à l'investissement en ouvrant le PASS Occitanie au secteur culturel, en élargissant l'éligibilité aux entrepreneurs de spectacle (Code NAF classe 90, etc.).

EN INTENSIFIANT LES LOGIQUES DE COOPÉRATIONS & D'EXPÉRIMENTATIONS

#14

Le Contrat de Filière Musiques Actuelles en Occitanie :

- Donner plus de moyens financiers au Contrat de Filière.
- Associer d'autres partenaires dans le futur contrat (Métropoles, Départements).
- Basculer les dispositifs expérimentaux réussis dans le droit commun : les aides aux producteurs indépendants, aux réseaux esthétiques, etc.

QU'EST-CE QUE LE CONTRAT DE FILIÈRE ?

Le Contrat de Filière, établi entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), le Centre National de la Musique (CNM) et la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, a pour objectif de définir un ensemble d'actions et de dispositifs en faveur du soutien et du développement de la filière des musiques actuelles au plan régional. Il est pensé comme un espace d'expérimentation et de réflexion collective, afin de répondre aux évolutions du secteur en Occitanie. Les appels à projets sont définis en concertation avec les acteurs. Ils encouragent l'innovation dans les domaines de la coopération, de la structuration et de la professionnalisation, mais aussi le développement des entreprises dans leur prise en compte du virage numérique et des nouveaux usages.

#15

Favoriser les conventionnements pluriannuels et pluripartites des structures professionnelles.

#16

Permettre aux lieux structurants de musiques actuelles d'avoir les moyens de mettre en œuvre leurs cahiers des charges.

#17

Accompagner davantage les festivals indépendants de musiques actuelles et cesser le soutien aux festivals détenus par des grands groupes industriels.

LES FESTIVALS, OBJETS DE VIGILANCE ACCRUE POUR LE TERRITOIRE

Le phénomène de concentration affecte le secteur musical. Il est un risque pour la diversité artistique et économique. Les festivals indépendants défendent les droits culturels, le lien social. Ils développent des projets de territoire avec des initiatives environnementales, éducatives, de sensibilisation, de médiation. Ils sont engagés dans des démarches citoyennes (bénévolat, gouvernances participatives et démocratiques, services civiques, etc.) et de diversités culturelles et artistiques (prises de risques, engagements auprès d'artistes émergents de la région).

#18

Renforcer les logiques de coopération et de mutualisation inter-sectorielles (Industries Culturelles & Créatives, Économie Sociale et Solidaire, Économie, Tourisme).

- **Musique à l'image (ICC)** : soutenir la composition de musiques originales pour des documentaires, des longs-métrages, des séries, des jeux vidéos, des publicités produites et/ou tournées en Occitanie par des équipes professionnelles.
- **Musique et valorisation du patrimoine (Tourisme)** : soutenir la captation d'artistes régionaux par des équipes professionnelles (livestream, clip, etc.) sur des sites patrimoniaux à haut intérêt touristique (sites naturels, historiques, industriels dont les « Grands Sites Occitanie »).

#19

Favoriser la diffusion et la coopération au sein de la région Occitanie en renforçant les programmes de mobilité.

#20

Accompagner le secteur des musiques actuelles pour un rayonnement culturel au national :

- Renforcer la présence des équipes productrices d'artistes sur les salons professionnels nationaux.
- Favoriser la diffusion et la coopération interrégionale en renforçant les programmes de mobilité.

#21

Accompagner le secteur des musiques actuelles pour un rayonnement culturel à l'international :

- Favoriser la mobilité au sein de l'Eurorégion, les résidences de création transdisciplinaire, la coopération entre diffuseurs et producteur-riche-s d'au moins trois régions.
- Renforcer la présence des équipes productrices d'artistes sur les salons professionnels internationaux.
- Appui des Maisons de la Région et des bureaux d'AD'OCC à l'étranger pour réaliser l'export et les démarches à l'international (mise en réseau, créer de la visibilité, etc.).

#22

Renforcer les logiques de coopération entre les différents services au sein de la collectivité :

- Améliorer l'approche transversale du soutien aux acteur-riche-s dans toutes leurs dimensions (artistique, culturelle, économique, sociale, environnementale, etc.).
- Croiser les différentes politiques publiques (culture, développement économique, tourisme, etc.) pour améliorer leur efficacité et accroître leurs effets leviers.

#23

Tiers-lieux culturels et lieux intermédiaires indépendants :

- Reconnaître et soutenir les spécificités des tiers-lieux culturels en matière de réponse locale adaptée aux besoins d'équipements polyvalents pluridisciplinaires.
- Renforcer les capacités des tiers-lieux culturels en matière de création artistique, de diffusion, de transmission, de médiation, de coopération entre acteurs et de structuration des filières.
- Encourager la pratique artistique et culturelle professionnelle et amateur au sein de tous les tiers-lieux pour en faire un axe de maillage du territoire au plus près des populations.



federation-octopus.org

CONTACT

secretariat@federation-octopus.org